

**ARRETE N° 013 /UK/P/VP/SG/19**

portant nomination d'un conseiller du Président chargé de la logistique  
et du parc automobile de l'Université de Kara

Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi N°97-14 du 10 septembre 1997 portant statuts des Universités du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le Décret N° 1999-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'Université de Kara ;

Vu les décrets N°s 2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et 2015-079/PR du 28 octobre 2015 portant création de Facultés à l'Université de Kara ;

Vu le Décret N°2016-030/PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N°060/2017/MESR du 27 juin 2017 portant création de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture (ISMA) à l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N° 035/UK/P/VP/SG/2018 portant création du poste de logisticien à l'Université de Kara ;

Considérant les nécessités de service,

**ARRETE :**

**Article 1er :** Monsieur **HOUTINA Mathey**, Logisticien, est nommé conseiller du Président chargé de la logistique et du parc automobile de l'Université de Kara. Il a rang de Directeur.

**Article 2 :** Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Kara, le 29 MARS 2019



**Professeur Komla SANDA**

**AMPLIATIONS**

MESR (CR) :	01
Pdce/UK:	02
SG/UK:	02
AC-SFO/UK:	01
Décanats/Directions:	14
Autres services :	03
Archives	01
Intéressé:	01